PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

Avis public d'entrée en vigueur du *Règlement 2023-551 – Amendant le règlement 2015-484 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes*

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 1er mai 2023, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement 2023-551 – *Amendant le règlement 2015-484 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes.*

Ce règlement vise à prendre toutes les mesures possibles afin de contribuer à la préservation de la qualité des lacs et cours d'eau.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 3 mai 2023.

MARC MARIN
Directeur général et greffier trésorier